

11 - Musées du Centre - Dépôts-vente dans les boutiques

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Les boutiques des Musées du Centre proposent à la vente des objets et livres en lien avec les collections présentées et les expositions temporaires programmées.

La plupart des objets vendus est achetée auprès de fournisseurs et revendue au sein des boutiques. Les ouvrages quant à eux sont principalement des catalogues d'exposition édités par les musées du centre à l'occasion des expositions temporaires.

Afin d'offrir une plus grande diversité d'objets et de livres, la Direction des Musées du Centre propose d'opter également pour la solution du dépôt-vente.

Cette formule permet à des dépositaires -associations, libraires ou artisans- de vendre leurs produits par notre intermédiaire en contrepartie d'un pourcentage allant de 9 à 35 %.

Cette organisation permet de varier le type de produits proposés à la vente et d'adapter l'offre en fonction de la programmation des musées et de la période de l'année sans que la Ville ait la nécessité d'acquérir ces produits.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le principe du dépôt-vente dans les boutiques des Musées du Centre
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions se rapportant aux dépôts-ventes dans les boutiques des Musées du Centre.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 janvier 2015.